

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 46

Artikel: Lausanne, le 15 novembre 1873
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ;

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Redaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le magasin de papeterie de **L. Monnet**, et le **Bureau du Conteur Vaudois**, sont transférés rue Pépinet, maison Vincent.

Lausanne, le 15 Novembre 1873.

Nous le tenons, cette fois, l'oiseau bleu que le Synode et ses nombreuses commissions cherchaient en vain depuis huit ans et plus. Nous avons enfin un nouveau catéchisme. Réunies cette semaine, nos autorités ecclésiastiques ont pourtant fini par se mettre à *peu près* d'accord.

Que ce manuel satisfasse tous ceux qui l'ont admis, personne n'oserait le prétendre ; mais il fallait absolument sortir du provisoire, comme on dit à Versailles ; car vous n'imaginez pas combien de maux l'absence de catéchisme officiel peut entraîner à sa suite : un membre du Synode a même constaté avec effroi que la statistique criminelle avait considérablement augmenté depuis qu'on ne mémorise plus défunt Osterwald !

Le pays d'ailleurs réclamait impérieusement une solution immédiate (ce que nous ignorions absolument) ; plusieurs orateurs ont affirmé qu'ils n'oseraient rentrer dans leurs foyers sans avoir *doté* le pays (c'est l'expression favorite de ces Messieurs) d'un nouveau catéchisme.

Deux propositions étaient en présence :

L'une voulait un catéchisme unique, officiel, obligatoire, — infallible, si vous voulez.

L'autre réclamait un peu de liberté ; elle demandait que chacun pût choisir entre plusieurs manuels revêtus de l'autorisation synodale, ou tout au moins entre les deux projets en présence, les catéchismes Durand et Augsburg.

Les quatre professeurs de la Faculté étaient pour cette dernière opinion.

Dans sa séance de mercredi après-midi, le Synode, plus éclairé sans doute, a voté la première proposition à une grande majorité.

Sur ce, le président ayant constaté qu'il faisait presque nuit, (était-ce une épigramme ?) on renvoya au lendemain l'adoption du manuel préféré.

Le choix est tombé sur le catéchisme Augsburg ; c'est à ce livre magique qu'il incombe désormais de réveiller les sentiments religieux et de diminuer la statistique des délits dans le canton de Vaud.

Constatons toutefois que ce choix n'est pas encore définitif ; hélas ! non, le catéchisme Augsburg, corrigé, remanié déjà tant de fois, devra subir l'épreuve d'une nouvelle commission.

Espérons que ce sera la dernière, autrement on serait en droit de demander à nos autoritaires comment ils osent imposer aux autres un manuel sur lequel ils ne sont pas parvenus à s'entendre, après huit ans de commissions, de jurys et de discussions interminables. D'un côté le Synode ne montre qu'hésitation et incertitude ; de l'autre, il prétend imposer son œuvre, comme si elle provenait d'une conception infallible. Cela n'est-il pas ridicule ?

Il nous souvient que les conférences scolaires, consultées sur la question du catéchisme, se prononcèrent avec ensemble et énergie contre la réintroduction de ce livre aride et inintelligible dans l'école primaire. Messieurs les instituteurs savent en effet, mieux que personne, combien la mémorisation de cette prose abstraite coûte de temps et de larmes pour aboutir à quoi ? à hébêter les intelligences et à faire prendre en dégoût la religion que le catéchisme a la prétention d'enseigner. Le Synode n'a tenu aucun compte des vœux du corps enseignant tout entier. Il paraît que l'opinion de ceux à qui nous confions l'instruction de nos enfants est de nulle valeur à ses yeux.

Heureusement qu'il est plus facile de prendre de pareilles décisions que de les faire exécuter.

Un chrétien orthodoxe.

Un chansonnier populaire.

Un homme, bien connu à Lausanne et surtout à Genève, où il réside habituellement, est devenu très populaire par les soirées qu'il donne en chantant les morceaux de sa composition. Nicolas Ansaldi entreprend contre le cléricisme une campagne des plus vigoureuses. Les hommes noirs, les monarchistes de toutes couleurs et de tout acabit, les charlatans politiques qui se disputent pour faire passer leur marchandise avariée et rance de plusieurs siècles, sont fouettés par lui d'importance ; il n'en est pas un qui échappe à sa verve railleuse.

Les nombreuses compositions d'Ansaldi peuvent se diviser en deux parties distinctes : les chants patriotiques, odes ou cantates, et les chansons anticléricales, charges satiriques.